

Raid Aérosol Fourmis, Araignées & Cafards

Version 2.0
Date de révision 25.03.2015

Date d'impression 24.09.2015
Spécification Numéro: 350000007948
Formule ou numéro de version:
30000000000000006986.002

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit : Raid Aérosol Fourmis, Araignées & Cafards

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

Utilisations déconseillées : Non identifié

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité : SC Johnson S.A.S.
C.S. 80016
92665 - Asnières sur Seine Cedex
France

Téléphone : +33134212121

Adresse e-mail : A047094@scj.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence : Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 avec la table de corrélation pour 67/548/CEE ou 1999/45/CE (Annexe VII de CLP)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Aérosol	Catégorie 1	Aérosol extrêmement inflammable.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en conformité avec le Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Raid Aérosol Fourmis, Araignées & Cafards

Version 2.0
Date de révision 25.03.2015

Date d'impression 24.09.2015
Spécification Numéro: 350000007948
Formule ou numéro de version:
30000000000000006986.002

Substances Actives (BPR / Règlement Biocide)

3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de alpha-cyano-3-phénoxybenzyle 0.10% (0.10g/100g)
Imiprothrin 0.10% (0.10g/100g)

Mentions de danger

(H222) Aérosol extrêmement inflammable.
(H229) Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
(H410) Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

(P101) En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
(P102) Tenir hors de portée des enfants.
(P305 + P351 + P338) EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
(P410 + P412) Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
(P210) Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
(P211) Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
(P251) Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
(P264) Se laver les mains soigneusement après manipulation.
(P260) Ne pas respirer les aérosols.
(P501) Éliminer le contenu/récipient selon les instructions mentionnées sur l'emballage.

Mentions EUH

(EUH066) L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Étiquetage supplémentaire:

Attention
Utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.
Ne pas vaporiser sur les individus et les animaux.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Retirer ou couvrir les aliments non emballés, les appareils et ustensiles de cuisine.
Ne pas vaporiser sur les appareils électriques lorsque ceux-ci ne sont pas débranchés.
Retirer ou couvrir les terrariums, les aquariums et les cages avant la mise en service du produit.
Couper l'alimentation des pompes d'aquarium pendant l'utilisation.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.3 Autres dangers : Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle.
Une exposition excessive au nuage, brouillard ou vapeurs de pulvérisation peut provoquer des irritations respiratoires.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Raid Aérosol Fourmis, Araignées & Cafards

Version 2.0
Date de révision 25.03.2015

Date d'impression 24.09.2015
Spécification Numéro: 350000007948
Formule ou numéro de version:
30000000000000006986.002

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS/EC No	Reg. No	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids
naphtha lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9/918-481-9	01-2119456810-40	Danger par aspiration Catégorie 1 H304	>= 20.00 - < 30.00
isobutane	75-28-5/200-857-2	01-2119485395-27	Gaz inflammables Catégorie 1 H220 Gaz sous pression H280	>= 10.00 - < 20.00
propane	74-98-6/200-827-9	01-2119486944-21	Gaz inflammables Catégorie 1 H220 Gaz sous pression H280	>= 1.00 - < 5.00
alcool isopropylique	67-63-0/200-661-7	01-2119457558-25	Liquides inflammables Catégorie 2 H225 Irritation oculaire Catégorie 2 H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H336	>= 1.00 - < 5.00
perméthrin	72963-72-5/428-790-6	-	Toxicité aiguë Catégorie 4 H302 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1 H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1 H410	>= 0.10 - < 0.50
1,1,1-trichloro-2,2,2-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-	52315-07-8/257-	-	Toxicité aiguë	>= 0.10 - <

Raid Aérosol Fourmis, Araignées & Cafards

Version 2.0
Date de révision 25.03.2015

Date d'impression 24.09.2015
Spécification Numéro: 350000007948
Formule ou numéro de version:
30000000000000006986.002

Diméthylcyclopropanecarboxyla ce de alpha-cyano-3- phénoxybenzyle	842-9		Catégorie 4 H302 Toxicité aiguë Catégorie 4 H332 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H335 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1 H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1 H410	0.50
---	-------	--	---	------

Informations supplémentaires

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Ingestion : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Yeux : Peut irriter les yeux.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Effet sur la peau : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Inhalation : Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle.

Raid Aérosol Fourmis, Araignées & Cafards

Version 2.0
Date de révision 25.03.2015

Date d'impression 24.09.2015
Spécification Numéro: 350000007948
Formule ou numéro de version:
30000000000000006986.002

Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Une exposition excessive au nuage, brouillard ou vapeurs de pulvérisation peut provoquer des irritations respiratoires.

Ingestion : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Inapproprié : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Enlever toute source d'ignition.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Raid Aérosol Fourmis, Araignées & Cafards

Version 2.0
Date de révision 25.03.2015

Date d'impression 24.09.2015
Spécification Numéro: 350000007948
Formule ou numéro de version:
30000000000000006986.002

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Si l'aérosol est endommagé:
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.
Endiguer les renversements considérables.
Utiliser du matériel anti-étincelant seulement.
- 6.4 Référence à d'autres sections** : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Pour les considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.
Ne pas percer.
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** : Défense de fumer.
Entreposer dans un endroit frais.
Ne pas congeler.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Conserver hors de la portée des enfants.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Type d'exposition	Liste
alcool isopropylique	67-63-0	980 mg/m3	400 ppm		FR_STEL

Raid Aérosol Fourmis, Araignées & Cafards

Version 2.0
Date de révision 25.03.2015

Date d'impression 24.09.2015
Spécification Numéro: 350000007948
Formule ou numéro de version:
30000000000000006986.002

Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection des yeux/du visage : Pas d'exigence particulière
- Protection de la peau et du corps : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Autres informations : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Autres informations : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Contrôles de l'exposition de l'environnement : Voir section 6.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : aérosol
- Couleur : blanc cassé
- Odeur : Fonctionnel
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : Donnée non disponible
- Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : < -7 °C
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Raid Aérosol Fourmis, Araignées & Cafards

Version 2.0
Date de révision 25.03.2015

Date d'impression 24.09.2015
Spécification Numéro: 350000007948
Formule ou numéro de version:
30000000000000006986.002

Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible	
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	: Donnée non disponible	
Pression de vapeur	: Donnée non disponible	
Densité de vapeur	: Donnée non disponible	
Densité relative	: 0.844 g/cm3	
Solubilité(s)	: Donnée non disponible	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible	
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible	
Température de décomposition	: Donnée non disponible	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible	
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible	
Propriétés explosives	: Donnée non disponible	
Propriétés comburantes	: Non applicable	
Autres informations	: Non identifié	:

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Aucun(e) à notre connaissance.
10.4 Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
10.5 Matières incompatibles	: Oxydants forts
10.5 Matières incompatibles	: Aucun(e) à notre connaissance.
10.6 Produits de décomposition	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

Raid Aérosol Fourmis, Araignées & Cafards

Version 2.0
Date de révision 25.03.2015

Date d'impression 24.09.2015
Spécification Numéro: 350000007948
Formule ou numéro de version:
30000000000000006986.002

dangereux prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	UE CLP DL50 Mesuré(e)	Rat	> 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
Produit	EU CLP LC50 (vapeur) Mesuré(e)	Rat	> 5,000 mg/l	4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	UE CLP DL50 Mesuré(e)	Lapin	> 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie orale

Nom	Méthode	Espèce	Dose
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	UE CLP DL50	Rat	> 5,000 mg/kg
alcool isopropylique	UE CLP DL50	Rat	5.84 g/kg
Imiprothrin	UE CLP DL50	Rat	900 mg/kg
3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2- diméthylcyclopropanecarboxyla te de alpha-cyano-3- phénoxybenzyle	LD50 oral DL50	RatSouris	247 mg/kg138 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	EU CLP LC50 (vapeur)	Rat	> 7,630 mg/m3	4 h
isobutane	CL50	Rat	658 mg/l	4 h
propane	CL50	Rat	658 mg/l	4 h

Raid Aérosol Fourmis, Araignées & Cafards

Version 2.0
Date de révision 25.03.2015

Date d'impression 24.09.2015
Spécification Numéro: 350000007948
Formule ou numéro de version:
30000000000000006986.002

alcool isopropylique	EU CLP LC50 (vapeur) Mesuré(e)	Rat	> 9,988 mg/l	6 h
3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de alpha-cyano-3-phénoxybenzyle	CL50	Rat	7,889 mg/m3	4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée

Nom	Méthode	Espèce	Dose
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	UE CLP DL50	Lapin	> 2,000 mg/kg
alcool isopropylique	UE CLP DL50	Lapin	16.4 ml/kgY
Imiprothrin	UE CLP DL50	Lapin	> 2,000 mg/kg
3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de alpha-cyano-3-phénoxybenzyle	UE CLP DL50DL50	LapinRat	> 2,460 mg/kg 1,600 mg/kg

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagenicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Raid Aérosol Fourmis, Araignées & Cafards

Version 2.0
Date de révision 25.03.2015

Date d'impression 24.09.2015
Spécification Numéro: 350000007948
Formule ou numéro de version:
30000000000000006986.002

Produit : Le produit lui-même n'a pas été testé.

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité				
Isobutane	CL50	Poisson	27.98 mg/l	96 h
Propane	CL50	Poisson	27.98 mg/l	96 h
Propane-2-ol	CL50	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	9,640 mg/l	96 h
Imiprothrin	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	0.038 mg/l	96 h
Cyperméthrine	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	0.00283 mg/l	96 h
	NOEC	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	0.00001 mg/l	28 d

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité				
Isobutane	CL50	Daphnid	16.33 mg/l	48 h
Propane	CL50	Daphnid	14.22 mg/l	48 h
Propane-2-ol	CE50	Daphnia magna (Grande daphnie)	13,299 mg/l	48 h
Imiprothrin	CE50	Daphnia magna (Grande daphnie)	0.051 mg/l	48 h

Raid Aérosol Fourmis, Araignées & Cafards

Version 2.0
Date de révision 25.03.2015

Date d'impression 24.09.2015
Spécification Numéro: 350000007948
Formule ou numéro de version:
30000000000000006986.002

Cyperméthrine	CE50	Daphnia magna (Grande daphnie)	0.00471 mg/l	48 h
	NOEC	Daphnia magna (Grande daphnie)	0.00004 mg/l	21 d

Toxicité des plantes aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Donnée non disponible			
Isobutane	CE50	algue verte	8.57 mg/l	96 h
Propane	CE50	algue verte	11.89 mg/l	96 h
Propane-2-ol	CE50	Desmodesmus subspicatus (algues vertes)	> 1,000 mg/l	72 h
Imiprothrin	NOEC	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)	1.3 mg/l	72 h
Cyperméthrine	CE50r		> 0.0033 mg/l	72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Composant	Biodégradation	Durée d'exposition	Résumé
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité			
Isobutane	70 %	< 10 d	Facilement biodégradable.
Propane	70 %	< 10 d	Facilement biodégradable.
Propane-2-ol	53 %	5 d	Facilement biodégradable.
Imiprothrin	58 %	28 d	Difficilement biodégradable.
Cyperméthrine	0.6 - 1.4 %	33 d	Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n-octanol/eau (log)

Raid Aérosol Fourmis, Araignées & Cafards

Version 2.0
Date de révision 25.03.2015

Date d'impression 24.09.2015
Spécification Numéro: 350000007948
Formule ou numéro de version:
30000000000000006986.002

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Isobutane	1.57 - 1.97	2.8
Propane	Donnée non disponible	2.36
Propane-2-ol	0.96 Evalué(e)	0.05
Imiprothrin	58.2 Calculé(e)	2.9
Cyperméthrine	373.4 Mesuré(e)	5.3 - 5.6

12.4 Mobilité

Composant	Point final	Valeur
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		
Isobutane	Donnée non disponible	
Propane	Donnée non disponible	
Propane-2-ol	Donnée non disponible	
Imiprothrin	Koc	268
Cyperméthrine	Koc	80653 - 574360

12.5 Évaluation PBT et vPvB

Composant	Résultats
Isobutane	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Propane	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Propane-2-ol	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Imiprothrin	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Cyperméthrine	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes : Aucun(e) à notre connaissance.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Raid Aérosol Fourmis, Araignées & Cafards

Version 2.0
Date de révision 25.03.2015

Date d'impression 24.09.2015
Spécification Numéro: 350000007948
Formule ou numéro de version:
30000000000000006986.002

L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales.
Veuillez recycler l'emballage vide.

Emballages : Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport par route	Transport maritime	Transport aérien
14.1 Numéro ONU	1950	1950	1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS - INFLAMMABLE, 2.1	AEROSOLS - INFLAMMABLE, 2.1	AEROSOLS - INFLAMMABLE, 2.1
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2	2	2.1
14.4 Groupe d'emballage			
14.5 Dangers pour l'environnement			
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement : Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

16. AUTRES INFORMATIONS

Le cas échéant, la(les) révision(s) sont notées par des barres en gras | | dans la marge de gauche.

Information supplémentaire

II

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Raid Aérosol Fourmis, Araignées & Cafards

Version 2.0

Date de révision 25.03.2015

Date d'impression 24.09.2015

Spécification Numéro: 350000007948

Formule ou numéro de version:

300000000000000006986.002

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.